

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 18 décembre 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2018-12-523 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018

Les élus municipaux étant tous présents, les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

2.14 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 435-2018 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021

7. Services techniques et travaux publics

7.1 Remplacement de la pompe hydraulique à un stage de 11 GPM du camion Freighliner 2012

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 dûment modifié.

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018

2. Règlement

- 2.1 Adoption du règlement numéro 426-2018 relatif au programme de subvention pour l'achat de barils de récupération d'eau de pluie pour l'année 2019
- 2.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 427-2018 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2019
- 2.3 Adoption du règlement numéro 416-1-2018 modifiant le règlement numéro 416-2017 relatif au programme de subvention pour l'acquisition et la plantation d'arbres pour les années 2018-2019 afin de modifier le plafond des subventions
- 2.4 Adoption du règlement numéro 294-3-2018 modifiant le règlement numéro 294-2007 et ses amendements pour les égouts domestiques du secteur Marsan afin d'agrandir le bassin de taxation identifié à l'annexe B.1
- 2.5 Adoption du règlement numéro 311-3-2018 modifiant le règlement d'emprunt numéro 311-2008 et ses amendements pour coût excédentaires concernant les égouts domestiques du secteur Marsan afin d'agrandir le bassin de taxation identifié à l'annexe B.1
- 2.6 Adoption du règlement numéro 428-2018 relatif au remplacement des puisards sur le territoire de la Municipalité des Cèdres
- 2.7 Adoption du règlement numéro 429-2018 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
- 2.8 Adoption du règlement numéro 430-2018 décrétant un emprunt de 180 000\$ relatif à la construction de 8 installations septiques privées
- 2.9 Adoption du règlement numéro 342-1-2018 modifiant le règlement numéro 342-2011 relativement à la vidange des fosses septiques afin de mettre à jour certaines dispositions du règlement
- 2.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 431-2018 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois, du secteur constitué des zones C-2, C-7 et des bâtiments identifiés à liste des bâtiments retenus à l'Inventaire du patrimoine bâti situés dans les lanières patrimoniales des chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2019
- 2.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 433-2018 concernant un programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021
- 2.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 392-1-2018 modifiant le règlement numéro 392-2015 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales afin de modifier le montant projeté des subventions

- 2.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 434-2018 pour la création d'une réserve financière relative aux réseaux d'égout sanitaire et installations de traitement des eaux usées
- 2.14 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 435-2018 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021 **(AJOUT)**

3. Affaires municipales

- 3.1 Projet de mise en valeur du réseau cyclable régional, aménagements impactants des droits immobiliers d'Hydro-Québec : renouvellement et modification du bail pour la location d'une partie des lots 2 047 457 et 2 047 452 sur les îles aux Vaches et Juillet afin d'inclure les utilisations actuelles et la construction d'un pavillon et l'installation d'une toilette

4. Affaires financières

- 4.1 Ministère des affaires municipales et de l'Habitation : demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – volet 1 / prolongement des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur des rues Leech, Lalonde et Leroux
- 4.2 Acceptation des comptes du 13 au 19 décembre 2018

5. Ressources humaines

- 5.1 Nomination de M. Stephan Gourley à titre de directeur incendie par intérim
- 5.2 Modification du contrat de travail de Mme Gisèle Marleau, préposée occasionnelle à l'entretien
- 5.3 Modification du contrat de travail de Mme Françoise LeGrelle, surveillante des locaux
- 5.4 Augmentation du taux horaire de M. Julien Lauzon, appariteur, surveillant des locaux et substitut à la surveillance des patinoires
- 5.5 Autorisation de signature du contrat de travail de M. Réal Bériault à titre de conseiller aux réseaux d'aqueduc, d'égout et aux projets spéciaux 2019
- 5.6 Prolongement du contrat de travail de M. André Deschambault, à titre de responsable des bâtiments pour l'année 2019

6. Affaires administratives

- 6.1 Serrurier Clément : contrat de service de téléphonie au poste de pompage Cramer et au poste de distribution Saint-Féréol (36 mois)

7. Services techniques et travaux publics (AJOUT)

- 7.1 Remplacement de la pompe hydraulique à un stage de 11 GPM du camion Freighliner 2012

Période de questions sur les points à l'ordre du jour uniquement

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2018-12-524 Adoption du règlement numéro 426-2018 relatif au programme de subvention pour l'achat de barils de récupération d'eau de pluie pour l'année 2019

ATTENDU les pouvoirs conférés au Conseil municipal par la Loi;

ATTENDU Qu'il est dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable, de réduire l'utilisation de l'eau potable et de conserver cette richesse tout en favorisant l'utilisation de l'eau de pluie en la destinant à un usage où l'eau potable n'est pas nécessaire;

ATTENDU objectif 2.4 du Plan de développement durable municipal visant à préserver la qualité et la quantité de la ressource eau ;

ATTENDU QUE l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie, ce qui permettrait de réduire la quantité d'eau potable utilisée pour l'arrosage et le nettoyage;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute l'aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins du présent règlement en instruisant la population à adopter de saines habitudes de vie en respect de l'environnement;

ATTENDU QUE l'octroi de subventions est une mesure incitative importante destinée à réduire l'écoulement des eaux de ruissellement dans les égouts municipaux ainsi que le volume et le coût de traitement de l'eau usée;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal, lors de la séance du 11 décembre 2018 :

- 1) un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Mme Aline Trudel;
- 2) le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement numéro 426-2018 relatif au programme de subvention pour l'achat de barils de récupération d'eau de pluie pour l'année 2019

QUE le texte du règlement numéro 426-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-12-525 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 427-2018 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2019

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

- [1] Le conseiller, M. Bernard Daoust, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 427-2018 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2019;
- [2] Le conseiller dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-12-526 Adoption du règlement numéro 416-1-2018 modifiant le règlement numéro 416-2017 relatif au programme de subvention pour l'acquisition et la plantation d'arbres pour les années 2018-2019 afin de modifier le plafond des subventions

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement relatif à un programme de subvention pour l'acquisition et la plantation d'arbres pour les années 2018 et 2019;

ATTENDU QUE la somme de 523,05\$ a été dépensée pour ce programme en 2018;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite diminuer le montant approprié à même son fonds général;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 11 décembre 2018 :

- [1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Louis Thauvette;
- [2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement numéro 416-1-2018 modifiant le règlement numéro 416-2017 relatif au programme de subvention pour l'acquisition et la plantation d'arbres pour les années 2018-2019 afin de modifier le plafond des subventions

QUE le texte du règlement numéro 426-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-12-527 Adoption du règlement numéro 294-3-2018 modifiant le règlement numéro 294-2007 et ses amendements pour les égouts domestiques du secteur Marsan afin d'agrandir le bassin de taxation identifié à l'annexe B.1

ATTENDU QUE le 10 avril 2007, la Municipalité des Cèdres adoptait le règlement d'emprunt numéro 294-2007 pour les égouts domestiques du secteur Marsan – travaux de construction d'un égout sanitaire, des services de réfection de rue et de pavage sur une partie des rues Curé-Rémillard, des Chênes, des Bouleaux, Daviau, Asselin, des Frênes, Saint-Féréol, Danielle, des Noyers, des Ormes et Montée Marsan et pourvoyant à un emprunt n'excédant pas la somme de 3 170 146.90 \$;

ATTENDU la nécessité d'ajouter d'autres lots au bassin de taxation suivant la subdivision de certains d'entre eux ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 11 décembre 2018 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Serge Clément;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

ATTENDU QU'un registre référendaire sera ouvert sans interruption le 10 janvier 2019 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville de la Municipalité ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 294-3-2018 modifiant le règlement numéro 294-2007 et ses amendements pour les égouts domestiques du secteur Marsan afin d'agrandir le bassin de taxation identifié à l'annexe B.1

QUE le texte du règlement numéro 294-3-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-12-528 Adoption du règlement numéro 311-3-2018 modifiant le règlement numéro 311-2008 et ses amendements pour coût excédentaires concernant les égouts domestiques du secteur Marsan afin d'agrandir le bassin de taxation identifié à l'annexe B.1

ATTENDU QUE le 15 avril 2008, la Municipalité des Cèdres adoptait le règlement numéro 311-2008 pour coûts excédentaires concernant les égouts domestiques du secteur Marsan ;

ATTENDU la nécessité d'ajouter d'autres lots au bassin de taxation suivant la subdivision de certains d'entre eux ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 11 décembre 2018 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Serge Clément ;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

ATTENDU QU'un registre référendaire sera ouvert sans interruption le 10 janvier 2019 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville de la Municipalité ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 311-3-2018 modifiant le règlement numéro 311-2008 et ses amendements pour coût excédentaires concernant les égouts domestiques du secteur Marsan afin d'agrandir le bassin de taxation identifié à l'annexe B.1

QUE le texte du règlement numéro 311-3-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-12-529 Adoption du règlement numéro 428-2018 relatif au remplacement des puisards sur le territoire de la Municipalité des Cèdres

ATTENDU l'importance pour la Municipalité d'assurer la protection de l'environnement et le maintien de la qualité, des cours d'eau, des milieux humides et de la nappe phréatique ;

ATTENDU QUE l'installation ou la modification d'un puisard est interdite depuis le 12 août 1981 et qu'il semble inconcevable que des résidences soient encore desservies par un système à haut risque de pollution ;

ATTENDU QUE de tels systèmes sont des facteurs importants d'insalubrité;

ATTENDU QUE la municipalité désire limiter les apports en phosphore aux différents cours d'eau du territoire et enlever tout risque de contamination de la nappe phréatique ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales la Municipalité a compétence en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales la Municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales la Municipalité peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ou le rendre conforme à ce règlement;

ATTENDU QU'il est opportun et dans l'intérêt général d'exiger le remplacement des installations de type « puisard » sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 11 décembre 2018 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Louis Thauvette;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

Règlement numéro 428-2018 relatif au remplacement des puisards sur le territoire de la Municipalité des Cèdres

QUE le texte du règlement numéro 428-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-12-530 Adoption du règlement numéro 429-2018 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

ATTENDU QUE sur le territoire de la Municipalité des Cèdres, plusieurs immeubles en milieu rural ont des installations septiques non conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2., R.22);

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres exige de certains citoyens, la mise aux normes de leur immeuble en vertu du Règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme d'aide visant l'amélioration de la qualité de l'environnement et accorder une aide financière pour des études de caractérisation du sol et des travaux de mise aux normes et ce, tel que stipulé à l'article 92 alinéa 3 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales (c. C-47.1) la Municipalité a compétence en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 11 décembre 2018 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Marcel Guérin;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 429-2018 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

QUE le texte du règlement numéro 429-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-12-531 Adoption du règlement numéro 430-2018 décrétant un emprunt de 180 000\$ relatif à la construction de 8 installations septiques privées

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité adopte, par règlement, en décembre 2018, un nouveau programme de réhabilitation de l'environnement conformément à l'article 92 alinéas 2 et 3 de la Loi sur les compétences municipales ayant pour but d'aider les citoyens qui doivent se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2., R.22);

ATTENDU QUE ce programme vise à consentir un prêt à certains citoyens qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence isolée;

ATTENDU QUE le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un emprunt municipal;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 11 décembre 2018 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Michel Proulx ;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance ;

ATTENDU QU'un registre référendaire sera ouvert sans interruption le 10 janvier 2019 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville de la Municipalité ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 430-2018 décrétant un emprunt de 180 000 \$ relatif à la construction de 8 installations septiques privées

QUE le texte du règlement numéro 430-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-12-532 Adoption du règlement numéro 342-1-2018 relativement à la vidange des fosses septiques

ATTENDU QUE le 10 janvier 2012, la Municipalité a adopté le règlement numéro 342-2011 relativement à la vidange des fosses septiques;

ATTENDU la pertinence de procéder à la mise à jour du règlement relatif à la vidange des fosses septiques avant d'instaurer le nouveau programme de vidange des fosses septiques et des fosses de rétention;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 11 décembre 2018 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par M. Serge Clément;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

Règlement numéro 342-1-2018 modifiant le règlement numéro 342-2011 relativement à la vidange des fosses septiques

QUE le texte du règlement numéro 342-1-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-12-533 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 431-2018 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois, du secteur constitué des zones C-2, C-7 et des bâtiments identifiés à liste des bâtiments retenus à l'Inventaire du patrimoine bâti situés dans les lanières patrimoniales des chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2019**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

[1] Le conseiller, M. Louis Thauvette, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 431-2018 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois, du secteur constitué des zones C-2, C-7 et des bâtiments identifiés à liste des bâtiments retenus à l'Inventaire du patrimoine bâti situés dans les lanières patrimoniales des chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2019;

[2] Le conseiller dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-12-534 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 433-2018 concernant un programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

[1] La conseillère, Mme Aline Trudel, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 433-2018 concernant un programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021;

[2] La conseillère dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-12-535 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 392-1-2018 modifiant le règlement numéro 392-2015 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales afin de modifier le montant projeté des subventions

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

- [1] La conseillère, Mme Aline Trudel, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 392-1-2018 modifiant le règlement numéro 392-2015 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales afin de modifier le montant projeté des subventions;
- [2] La conseillère dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-12-536 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 434-2018 pour la création d'une réserve financière relative aux réseaux d'égout sanitaire et installations de traitement des eaux usées

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

- [1] La conseillère, Mme Aline Trudel, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 392-1-2018 modifiant le règlement numéro 434-2018 pour la création d'une réserve financière relative aux réseaux d'égout sanitaire et installations de traitement des eaux usées;
- [2] La conseillère dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-12-537 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 435-2018 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

- [1] La conseillère, Mme Aline Trudel, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 435-2018 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021;

[2] La conseillère dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-12-538 Projet de mise en valeur du réseau cyclable régional, aménagements impactants des droits immobiliers d'Hydro-Québec : renouvellement et modification du bail pour la location d'une partie des lots 2 047 457 et 2 047 452 sur les îles aux Vaches et Juillet afin d'inclure les utilisations actuelles et la construction d'un pavillon et l'installation d'une toilette

ATTENDU la demande d'aide financière de la Municipalité au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la mise en valeur du réseau cyclable régional présenté à la MRC de Vaudreuil-Soulanges en décembre 2017;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'ajout d'installations au sentier cyclable situé sur les propriétés d'Hydro-Québec soit la construction d'un pavillon et l'installation d'une toilette conforme sur l'Île-aux-Vaches (lot 2 047 457);

ATTENDU QUE la Municipalité loue à Hydro-Québec une partie des lots numéros 2 047 457 et 2 047 458 pour une piste cyclable avec aire d'accueil tel qu'il appert au bail intervenu entre les parties en 2008 sous la transaction immobilière numéro 1402 033 120206;

ATTENDU QUE l'entente de location pour la piste cyclable prévoyant un terme de location de 10 ans (2008 à 2018) est expirée;

ATTENDU QUE la signature d'une nouvelle entente est requise afin d'encadrer l'utilisation actuelle et les ajouts d'installations envisagés;

ATTENDU QUE sous réserve de l'intention de procéder prochainement à la conclusion d'une nouvelle entente de location, Hydro-Québec est favorable aux ajouts d'installations conditionnellement au respect des clauses et conditions du précédent bail jusqu'à la conclusion d'une nouvelle entente;

ATTENDU QUE les aménagements et installations devront entre autres et de façon non limitative, respecter les conditions mentionnées dans l'extrait de l'avis environnemental déposé par Hydro-Québec le 8 novembre 2018;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres confirme son acceptation des conditions d'Hydro-Québec ci-haut énoncées pour l'ajout d'installations au sentier cyclable situé sur les propriétés d'Hydro-Québec soit la construction d'un pavillon et l'installation d'une toilette conforme sur l'Île-aux-Vaches (lot 2 047 457);

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer une nouvelle entente de location d'une partie des lots 2 047 457 et 2 047 452 sur les îles aux Vaches et Juillet auprès d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité

2018-12-539 **Ministère des affaires municipales et de l'Habitation : demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – volet 1 / prolongement des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur des rues Leech, Lalonde et Leroux**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'applique à elle ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a présenté une demande d'aide financière au MAMOT pour le projet ci-haut mentionné ;

ATTENDU QUE l'aide financière pour la construction du projet en objet serait de l'ordre de 1 120 056 \$ pour des coûts admissibles de 1 680 000\$;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres poursuit son projet dans de telles conditions de financement ;

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'applique à elle ;

QUE la Municipalité des Cèdres autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la Municipalité des Cèdres confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés au programme PRIMEAU.

Adopté à l'unanimité

2018-12-540 **Acceptation des comptes du 13 au 19 décembre 2018**

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 13 au 19 décembre 2018 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	55 085.93\$
▪ Chèques annulés	684.10\$
▪ Chèques règlements et fonds de parc	14 716.80\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	96 641.56 \$
▪ Prélèvements bancaires annulés	199.22 \$

Le dépôt direct numéro 9536 est retiré pour fins de précision.

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-541 Nomination d'un directeur par intérim du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants

ATTENDU la démission de M. Gilles Daoust au poste de directeur du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants effective au 4 janvier 2019;

ATTENDU la nécessité d'assurer un intérim;

ATTENDU les compétences de M. Stéphan Gourley, chef division incendie;

ATTENDU les pourparlers entre les parties;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE NOMMER M. Stéphan Gourley à titre de directeur du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants par intérim selon les conditions de travail intervenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-542 Modification du contrat de travail de Mme Gisèle Marleau, préposée occasionnelle à l'entretien

ATTENDU QUE Mme Gisèle Marleau est à l'emploi de la Municipalité depuis 2014 à titre de préposée occasionnelle à l'entretien ;

ATTENDU la nécessité d'appliquer la même hausse du taux horaire que celle prévue à la convention collective de travail des employés de bureau par souci d'équité ;

ATTENDU l'intérêt d'ajuster la rémunération de Mme Marleau ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu :

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à modifier le contrat de travail de Mme Gisèle Marleau, préposée occasionnelle à l'entretien afin de procéder à l'ajustement du taux horaire.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-543 Modification du contrat de travail de Mme Françoise LeGrelle, surveillante des locaux

ATTENDU QUE Mme Françoise LeGrelle est à l'emploi de la Municipalité depuis 2018 à titre de surveillante des locaux ;

ATTENDU la nécessité d'appliquer la même hausse du taux horaire que celle prévue à la convention collective de travail des employés de bureau par souci d'équité ;

ATTENDU l'intérêt d'ajuster la rémunération de Mme LeGrelle ;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Serge Clément
Et résolu :

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à modifier le contrat de travail de Mme Françoise LeGrelle, surveillante des locaux afin de procéder à l'ajustement du taux horaire.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-544 Augmentation du taux horaire de M. Julien Lauzon, appariteur, surveillant des locaux et substitut à la surveillance des patinoires

ATTENDU QUE M. Julien Lauzon est à l'emploi de la Municipalité depuis décembre 2017 à titre d'appariteur, surveillant des locaux et substitut à la surveillance des patinoires ;

ATTENDU l'intérêt d'ajuster la rémunération de M. Julien Lauzon ;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu :

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à procéder à l'augmentation du taux horaire de M. Julien Lauzon de l'ordre de 2,3 % effectif au 1^{er} janvier 2019.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-545 Autorisation de signature du contrat de travail de M. Réal Bériault à titre de conseiller aux réseaux d'aqueduc, d'égout et aux projets spéciaux 2019

ATTENDU la résolution numéro 2017-09-369 réaffectant de M. Réal Bériault à titre de conseiller occasionnel pour les réseaux d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE le contrat de travail intervenu entre les parties est échu;

ATTENDU les pourparlers entre les parties;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer un contrat de travail avec M. Réal Bériault à titre de conseiller aux réseaux d'aqueduc, d'égout et aux projets spéciaux 2019 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-546 Réaffectation de M. André Deschambault à titre de concierge aux bâtiments municipaux

ATTENDU la résolution numéro 2018-01-21 prolongeant le contrat de travail de M. André Deschambault à titre de responsable des bâtiments municipaux par intérim du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

ATTENDU la réception d'une lettre transmise par M. André Deschambault au directeur général l'informant de sa démission en tant qu'employé au poste de responsable des bâtiments municipaux et demandant sa réintégration au poste de concierge des bâtiments municipaux ;

ATTENDU l'article 19 du contrat de travail de M. Deschambault à titre de responsable des bâtiments municipaux;

ATTENDU les pourparlers entre les parties;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE M. André Deschambault réintègre son poste de concierge aux bâtiments municipaux dès le 1^{er} janvier 2019, et ce selon les conditions de travail prévues à son contrat de travail à titre de concierge aux bâtiments municipaux dûment signé le 18 novembre 2015 ;

QUE M. Deschambault assure l'intérim du poste de responsable des bâtiments pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-547 Serrurier Clément : contrat de service de téléphonie au poste de pompage Cramer et au poste de distribution Saint-Féréol (36 mois)

ATTENDU la pertinence de mettre fin au contrat avec Bell pour le service de téléphonie pour les bâtiments et équipements municipaux du poste de pompage Cramer et du poste de distribution Saint-Féréol dû au coût relativement élevé pour ce service ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer un contrat de service de téléphonie avec Serrurier Clément pour l'installation d'une station turbo cellulaire aux bâtiments municipaux des étangs (traitement de l'eau usée), du poste de pompage Cramer et du poste de distribution Saint-Féréol) au coût mensuel par emplacement de 35\$ (taxes en sus) pour une période de 36 mois avec des frais d'installation unique de l'ordre de 1 156.20\$ pour les 3 emplacement.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-548 Réparation de la pompe hydraulique à un stage de 11 GPM du camion Freighliner 2012

ATTENDU la défectuosité de la pompe hydraulique du camion Freighliner;

ATTENDU la nécessité de procéder à son remplacement rapidement afin d'assurer l'optimisation du véhicule pendant la période de déneigement ;

ATTENDU les recommandations du fabricant du véhicule relativement aux options de remplacement des pièces;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE PROCÉDER au remplacement de la pompe hydraulique un stage pour une pompe à débits variable et le remplacement du bloc valve actuel pour un Opti Valve au coût de 14 225\$ (taxes en sus) comprenant l'installation par l'entreprise Clément Hydraulitech Inc.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : 20h20
Fin de la période de questions : 20h24

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2018-12-549 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 20h25.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier